



Ouagadougou, le 04 MARS 2025

N°2025 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

0013

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants des niveaux **master 2, ingéniorat 2 et 3, inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso** que l'État burkinabè offre des bourses intermédiaires pour lesdits niveaux d'études au titre de l'année **académique 2024-2025**.

Le nombre de bourses disponibles est de :

- **vingt-quatre (24)** pour les études en **master 2** dont **quatre (04) bourses réservées exclusivement aux filles** ;
- **douze (12)** pour les études en **ingéniorat 2 et 3** dont **deux (02) bourses réservées exclusivement aux filles**.

2 Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant inscrit dans une université publique du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

2.1 Pour les études en deuxième année de Master

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en première année de master ;
- **ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2025** ;
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé**.

2.2 Pour les études en deuxième année d'Ingéniorat

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en première année d'ingéniorat ;
- **ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2025** ;
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé**.

2.3 Pour les études en troisième année d'Ingéniorat

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en deuxième année d'ingéniorat ;
- **ne pas être âgé de plus de 29 ans révolus au 31 décembre 2025** ;

- ne pas être déjà salarié du public ou du privé.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes de la dernière année académique **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ou les copies des relevés de notes** de la dernière année académique **téléchargées sur la plateforme CampusFaso et comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ;
- l'attestation d'inscription ou de préinscription de l'année académique en cours ;
- le curriculum vitae daté et signé (CV).

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du 06 au 19 mars 2025 au plus tard à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique bourse.**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;

- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné ;**
- Tout dossier comprenant la copie **scannée de l'original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place de la **copie scannée de la photocopie légalisée** exigée par le communiqué ne sera pas examiné ;
- **La priorité sera accordée aux candidats ayant validé leur année académique en session normale ou en 1^{ère} session ;**
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;**
- **Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés ;**
- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER**, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité **ne sera pas examiné ;**
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

